



Honoraires Avocat en droits des étrangers

Par **dias45**, le **19/09/2014 à 11:40**

Bonjour,rnrnA votre avis quels sont les honoraires d'un avocats pour prendre en charge un refus de la préfecture d'accorder une carte de résident?. rnL'avocat va faire un recours gracieux et si ça passe pas il ira en tribunal.rnrnDes conseils a me donner?, 3000€ c'est trop?

Par **aguesseau**, le **19/09/2014 à 11:59**

bjr,rnvous pouvez demander un devis à votre avocat.rnles honoraires sont fonction de la complexité de l'affaire et de la durée de la procédure mais également de l'avocat lui-même car les honoraires sont librement fixés entre l'avocat et son client.rnvous pouvez demander qu'en cas de succès de votre procédure devant le tribunal administratif, les frais que vous avez engagés pour la procédure soient mis à la charge de la partie perdante.rncdt

Par **CHARIF959**, le **19/09/2014 à 12:08**

bonjour ta pas besoin de prendre un avocat rnta besoin d'un avocat pour une cas exceptionnelle et le record tu peux le faire toi meme juste une lettre simple au prefet si ta pas des nouveaux elements dans ton dossier tu aura le meme reponse bon chance

Par **dias45**, le **19/09/2014 à 12:44**

Merci pour vos réponses, En faite, La préfecture joue sur l'ambiguïté de la loi. Tout ceux que j'ai consulté se mettent d'accord que j'ai droit à cette carte de CR. La préfecture ne veut pas répondre positivement et je n'ai pas d'autres solutions que de recourir à un avocat compétent.rnrnJ'ai vu un il demande 3000€. Il m'a dit que c'est le même tarif pratiqué pour tout les personnes qui font appel a ses services. Mais, un autre m'a demandé 600€ pour intervenir à la préfecture.rnrnCordialement

Par **aguesseau**, le **19/09/2014 à 13:35**

si pour un recours gracieux auprès du préfet,l'avocat n'est pas obligatoire, il est conseillé en la matière mais vous pouvez consulter une association d'aide aux étrangers.rnpar contre devant le TA, l'avocat est nécessaire.rnpour le prix, je ne pense pas que vous ayez le même service avec des honoraires à 600 € qu'avec des honoraires à 3000 €.rnà 600 € l'avocat se contentera, sans doute, d'un courrier voir d'un seul déplacement à la préfecture.rncdt

Par **dias45**, le **19/09/2014 à 15:42**

OK, merci pour cet éclaircissement